



Préavis municipal N° 06-2025 **concernant l'installation de compteurs d'eau digitaux**

Séance du Conseil général du 12 décembre 2025

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Préambule

En matière d'eaux potables, la commune de Grandevent dispose d'une infrastructure qui lui permet d'utiliser ses sources, collectées dans la station de pompage de Clos-Roulet, et d'en compléter la production par l'apport de l'ACRG (association à buts multiples Grandson et environs) : ce dispositif est bien entretenu et mis à jour en suivant les normes édictées par l'OFCO (Office de la consommation).

Pour rappel, la production des sources de Grandevent correspond à 50% de la demande annuelle.

Les productions de nos sources et de l'ACRG sont l'objet de mesures précises grâce à des compteurs, relevés régulièrement. Pour autant, nous ne disposons pas de moyens efficaces pour suivre la consommation. Les consommateurs d'eau sont équipés de compteurs mécaniques anciens, de fiabilité parfois questionable, pour lesquels la seule solution consiste à adresser à chacun un questionnaire en fin d'année, dépouillé manuellement et ensuite transmis à notre boursier, qui émet les factures. Cette situation présente pas mal d'inconvénients :

- les dates de lecture des compteurs s'étalent sur une longue durée (plus d'un mois), ce qui rend impossible de comparer ces valeurs d'eau consommée avec celles produites par la commune. Or seule cette comparaison permettrait de juger de l'importance des fuites du réseau de distribution, devenues un vrai enjeu actuellement.
- certaines valeurs relevées sont parfois fausses, en particulier quand la lecture du cadran est difficile (buée, compteurs placés dans une cave ou une chambre de visite souterraine).
- certains questionnaires ne nous reviennent pas, nous facturons alors un forfait dans l'attente d'une déclaration ultérieure nécessitant alors une régularisation.
- certains compteurs semblent ne pas fonctionner correctement, rien de bien extraordinaire vu leur âge, mais il nous est très difficile de statuer réellement.
- Les petits débits ne sont pas comptés par les compteurs mécaniques. Un cubage important est ainsi non facturable chaque année.

Projet et coûts

La Municipalité, suivant les expériences jugées très satisfaisantes de certaines communes voisines (notamment la commune de Tévenon), propose l'installation de compteurs digitaux permettant la télétransmission sécurisée des consommations. Deux offres ont été demandées à deux entreprises suisses. La dépense pour l'acquisition et la pose des 110 compteurs, ainsi que des dispositifs d'interrogation à distance, a été devisé à CHF 60'000.-. Si nous nous équipons ainsi, nous disposerons alors de la consommation exacte de toutes les installations pour un même jour de l'année, avec en prime un travail administratif considérablement réduit. Il va de soi que les données sont hautement sécurisées, afin que seule la Municipalité ait accès à ces informations. Ce souci est très présent chez les fournisseurs contactés, pour des raisons évidentes de confidentialité.

Financement et amortissement

L'investissement sera financé soit par la trésorerie courante, soit par l'emprunt et l'amortissement sera effectué par le biais du compte « 381.331- Amortissement du patrimoine administratif » pour une durée de 15 ans.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Grandevent propose au Conseil général de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Grandevent

- vu le préavis municipal n° 06-2025,
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

d'approuver le projet d'installation de ces nouveaux compteurs d'eau digitaux pour une somme de CHF 60'000.-

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 24 novembre 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

D. Ruetschi

La secrétaire

S. Natali Wimmer